
VISA DU PROSPECTUS**DAVIDsTEA Inc.**

L'Autorité des marchés financiers octroie son visa pour le prospectus de l'émetteur susmentionné daté du 9 juin 2015 déposé aux seules fins de devenir émetteur assujetti. Ce visa est octroyé conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 et à la délégation de pouvoirs énoncée à la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2.

Le 9 juin 2015

(s) Patrick Théorêt

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

SEDAR N° 2353916
DÉCISION N° 2015-FS-0098